

COMMUNICATION RELATIVE A L'INDEXATION DES TARIFS EN MATIERE DE TRANSPORT MEDICO-SANITAIRE

Depuis le 1^{er} mai 2024, les tarifs en matière de transport médico-sanitaire ont été fixés.
Une indexation de ces tarifs doit être réalisée le 1^{er} janvier 2025 selon l'indice santé.

Les tarifs indexés sont les suivants:

Ambulance	
140,41 €	Tarif de base
Suppléments	
3,10 €	Par km supplémentaire entre 11 et 30 km
2,06 €	Par km supplémentaire à partir du 31 ^{ème} km
168,49 €	Transport majoré (prestation entre 20h et 6h)
15,49 €	Oxygène
154,86 €	Heure de prestation entamée d'un médecin
103,24 €	Heure de prestation entamée d'un infirmier
139,37 €	Forfaitaire pour tout matériel utilisé durant le transport
103,24 €	Annulation moins de deux heures avant le rendez-vous

Véhicule Sanitaire Léger	
61,95 €	Tarif de base
Suppléments	
2,06 €	Par km supplémentaire entre 11 et 30 km
1,03 €	Par km supplémentaire à partir du 31 ^{ème} km
74,33 €	Transport majoré (prestation entre 20h et 6h)
30,97 €	Annulation moins de deux heures avant le rendez-vous

Tous les tarifs sont TVAC

Merci de bien faire le nécessaire, au plus vite, dans l'affichage des tarifs (véhicules et siteweb).